

PLAN DE COURS

**Département de sociologie
Université du Québec à Montréal**

Sigle : SOC 9015 **Groupe :** 30

Titre : Atelier méthodologique de recherche doctorale

Session : Hiver 2024 – Local DC2300

Enseignante : Magali Uhl
Téléphone : (514) 987-3000 poste 1601
Bureau : A-5308
Courriel : uhl.magali@uqam.ca

AVIS À TOUTES LES ÉTUDIANTES ET TOUS LES ÉTUDIANTS

Boîte courriel UQAM

La boîte courriel est activée automatiquement dans les 48 heures suivant l'inscription à au moins un cours.

Pour y accéder aller au :

<https://servicesinformatiques.uqam.ca/services/Courriel%20%C3%A9tudiant>

Vous trouverez votre NIP sur votre relevé facture ou votre bulletin d'inscription

SOC9015 : ATELIER MÉTHODOLOGIQUE DE RECHERCHE DOCTORALE

Hiver 2024 – Mercredi de 14h-17h

Local : DC2300 – 279 rue Ste-Catherine Est

Magali Uhl, Département de sociologie

uhl.magali@uqam.ca



1. DESCRIPTEUR

Par une approche réflexive et critique de l'écriture des sciences sociales, l'atelier vise à favoriser le démarrage du projet de thèse. De concert avec les questionnements méthodologiques et épistémologiques des étudiant.es, il propose de traverser les principales étapes d'une démarche de recherche. Des techniques et outils créatifs seront mobilisés lors des séances de travail. L'objectif de l'atelier est la production, par l'étudiant.e, d'un pré-projet de thèse en adéquation avec son objet et sa direction de recherche.

2. OBJECTIFS GENERAUX DE L'ENSEIGNEMENT

Ce séminaire se propose de donner les grandes lignes d'une démarche de recherche en sociologie en insistant sur cinq éléments fondamentaux : **l'écriture, la problématisation, la créativité, l'opérationnalisation et la réflexivité.**

Les moments du **processus de recherche** – de la question de départ à la problématique, en passant par le recueil des données, la recension analytique des écrits, le cadre théorique, les enjeux éthiques, le positionnement du.de la chercheur.se, etc. – seront présentés et questionnés afin que les étudiant.es puissent directement les expérimenter sur leurs propres sujets de doctorat.

Un autre objectif de cet enseignement est d'**opérer, à travers des lectures théoriques et des ateliers créatifs, un décentrement et une ouverture** par rapport au langage de la sociologie, en découvrant d'autres approches et raisonnements, pour revenir ensuite vers les objets disciplinaires avec un questionnement renforcé. Dans ce but, le séminaire s'appuiera sur des textes issus de disciplines différentes mais présentant de fortes proximités avec le questionnement sociologique (notamment la théorie littéraire, l'histoire, l'anthropologie, et la philosophie) et puisera dans des méthodes et outils créatifs pour stimuler la réflexion.

⇒ **Ce séminaire demande de lire à un rythme soutenu.** Plusieurs textes sont à lire durant la session pour accompagner la réflexion sur la démarche de recherche et les étapes de la méthodologie : certains sont communs, d'autres seront conseillés au fil de la session selon les sujets et méthodes des étudiant.es. Ils sont minimalement doublés par des lectures personnelles en lien avec le sujet de recherche de doctorat et les conseils de la direction de recherche.

⇒ **Les ateliers nécessitent un effort de décentrement** « académique » et de créativité.

⇒ **Le travail personnel est important**, car les étudiant.es construisent un pré-projet de doctorat pour la fin de la session.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Initier les étudiant.es à l'ensemble d'une démarche de recherche en favorisant leur compréhension du processus ;
- Comprendre les principes épistémologiques qui sous-tendent une démarche de recherche
- Favoriser une meilleure intégration entre connaissances sociologiques et démarches spécifiques de recherche ;
- Développer la capacité à faire des liens entre des univers théoriques et disciplinaires distincts mais complémentaires dans la démarche de recherche ;
- Apprendre à articuler un objet de recherche et un cadre d'analyse ;
- Préparer les étudiant.es à l'écriture de leur projet de doctorat ;
- Développer leur capacité à exposer leurs choix théoriques et méthodologiques de manière claire et synthétique ;
- Développer leur capacité à interroger d'autres projets de recherche aux niveaux méthodologiques et épistémologiques.

4. DISPOSITIF PEDAGOGIQUE

Pour répondre aux objectifs visés les **séances comportent différents moments** :

- Des travaux pratiques (TP) qui consistent en des présentations individuelles d'étudiant.es sur une étape de leur pré-projet de thèse ;
- Des ateliers pratiques ou d'écriture.
- Des séminaires de lecture

⇒ **Il s'agit d'un atelier** et non d'un cours classique. Les présentations magistrales sont fortement réduites. Les explications de ce qui est attendu dans les différents exercices sont données sous forme de fiches synthétiques rédigées par la professeure et remises deux semaines avant chaque exercice sur Moodle.

⇒ Les étudiant.es doivent organiser une ou plusieurs **rencontres avec leur direction de recherche** durant la session, pour que le travail hebdomadaire effectué reste en synergie avec cette dernière.

5. EVALUATION

L'évaluation suit le processus de recherche, elle est donc essentiellement basée sur de « courts » travaux pratiques (TP) durant la session et sur une présentation orale finale qui les récapitule (15 points chaque travaux). La participation, essentielle à la réussite de cet atelier de méthodologie, est une auto-évaluation.

Les remises sur Moodle se font toutes **avant midi**.

Travaux	Pondération	Date de remise	Date de présentation
TP 1 (sujet, délimitation, objet)	15 points	22 janvier	24 janvier
TP 2 (question de recherche)	Formatif		31 janvier
TP 3 (recension écrits, cadre théorique)	15 points	12 février	14 février
TP 4 (problématique)	15 points	4 mars	6 mars
TP 5 (éthique et positionnement)	15 points	18 mars	20 mars
TP 6 (méthodologie)	15 points	1 avril	3 avril

Auto-évaluation	10 points	10 avril	
Présentation finale	15 points		17 avril

6. DEROULEMENT DES SEANCES

10 janvier 2024 séance 1

- Présentation des étudiant.e.s (sujets de doctorat, attentes)
- Présentation de la méthode, du plan de cours et de l'évaluation

17 janvier 2024 séance 2

- **Présentation du processus de recherche** (*lecture préparatoire : Jablonka, 2017)
- **Atelier métho 1** : Le texte de chevet
- **Atelier d'écriture 1** : le cadrage

24 janvier 2024 séance 3

⇒ **TP 1** : Sujet de recherche, question de départ, délimitation, objet de recherche

31 janvier 2024 séance 4

- **TP 2** : La question de recherche
- **Atelier métho 2** : Le lieu de travail et la recherche par l'image

7 février 2024 séance 5

- **Le projet de doctorat** : présentation du parcours au doctorat par des étudiant.es du programme
- **Atelier d'écriture 2** : Les trois lits

14 février 2024 séance 6

⇒ **TP 3** : Recension des écrits et cadre théorique (*lectures préparatoire : Becker, 2004 et Dumez, 2011)

21 février 2024 séance 7

- **Atelier métho 3** : Problématiser par les titres
- **Atelier d'écriture 3** : La généalogie
- **Formation en éthique** en ligne à faire
<https://cerpe.uqam.ca/pr presenter-une-demande/>

28 février 2024 séance 8

- Semaine de lecture

6 mars 2024 séance 9

⇒ **TP4** : Problématique (*lecture préparatoire : Chevrier, 2009)

13 mars 2024 séance 10

- Atelier métho 4** : Les objectifs de la recherche
- Atelier métho 5** : Cartographie des acteurs (*lecture préparatoire : Callon)

20 mars 2024 séance 11

⇒ **TP 5** : Enjeux éthiques et positionnement (*lectures préparatoires Juteau, 1981 et Paperman, 2015)

27 mars 2024

séance 12

- **Atelier d'écriture 4** : Images et positionnement
- **Atelier métho 6** : Obstacles et défis
- **Évaluation** de l'enseignement
- **Rencontres individuelles** (sur demande)

3 avril 2024

séance 13

⇒ **TP 6** : Stratégie méthodologique

10 avril 2024

séance 14

- **Formation bibliothèque** sur les bases de données (sur demande)
- **Formation Zotéro** (sur demande)
- **Auto-évaluation**

17 avril 2024 (en ligne)

séance 15

⇒ **Présentation orale de fin de session**

Selon le nombre d'étudiant.es inscrit.es dans le cours le nombre d'ateliers métho ou d'écriture pourrait être modifié afin de ne pas surcharger l'horaire.

7. LECTURES

- ⇒ Les étudiant.e.s doivent principalement lire dans le cadre de leur propre projet de thèse.
- ⇒ Les lectures préparatoires à faire dans le cadre du cours sont disponibles sur Moodle et sont en libre accès.
- ⇒ Des lectures de méthodologies seront conseillées aux étudiant.e.s *de manière ciblée*.

8. PRÉCISIONS IMPORTANTES

- ⇒ Les étudiant.es doivent consulter régulièrement leur courriel UQAM qui sera utilisée pour communiquer avec le groupe.
- ⇒ Les étudiant.es doivent consulter régulièrement Moodle car des renseignements importants au sujet du déroulement du cours et des outils pédagogiques indispensables à sa réussite seront mis en ligne périodiquement.
- ⇒ Toute forme d'enregistrement sonore et/ou visuel durant le cours est interdite.



La **Faculté des sciences humaines** ne tolérera aucune forme de racisme, de sexisme, de harcèlement, de discrimination, d'agression ou de mépris (comportement, propos écrit ou verbal, attitude) à l'égard des professeur.e.s, des chargé.e.s de cours, des étudiant.e.s et des employé.e.s de soutien.

UQAM | **Faculté des sciences humaines**

Précisions au sujet de l'entente d'évaluation à l'uqam

Une entente est signée par l'enseignant.e et les étudiant.e.s du cours dans les deux premières semaines du cours. Cette entente porte uniquement sur les aspects suivants :

1. le nombre et les échéances des évaluations;
2. la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale du cours

Pour tout renseignement supplémentaire, il est possible de consulter les documents suivants:

- Pour le premier cycle: Règlement 5 de l'UQAM, article 7.9
<https://instances.uqam.ca/reglements/>
 - Pour les cycles supérieurs: Règlement 8 de l'UQAM, article 9.4
<https://instances.uqam.ca/reglements/>
-

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : situation.handicap@uqam.ca

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

Conseil et soutien : Service à la vie étudiante

<https://portaitudiant.uqam.ca/vie-etudiante/>